Association DENGUIN-ACCUEIL Règlement du Vide-Grenier du dimanche 5 novembre 2017- DENGUIN

- ART-1 : Les particuliers et les associations (loi 1901) sont autorisés à exposer.
- ART-2 : L'Association Denguin-Accueil décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériel ou accidents.
- ART-3 : L'attribution des emplacements relève de la seule décision de l'Association Denguin-Accueil, et sera fonction de l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.
- ART-4: Tous les emplacements se trouvent à l'intérieur. Un emplacement correspond à 2,40 m sur 0,80 m (c'est-à-dire une table de 1,20m x 0,80m fournie par nos soins + un emplacement libre attenant de 1,20m maximum pour portant, caisses, petite table avec ou sans tréteaux); un espace permettra le passage d'une personne entre les tables de stands différents. Le prix d'un emplacement est de 8€.
- ART-5: Dimanche 5 novembre, l'ouverture au public se faisant de 9h à 18 h, les exposants devront impérativement s'installer à partir de 7h et avant 9h. <u>L'installation de la personne qui a réservé l'emplacement ne pourra avoir lieu qu'après son passage auprès des organisateurs, avec présentation de sa pièce d'identité, comme l'exige la réglementation. Lors de l'installation, un café de bienvenue vous sera offert.</u>
- ART-6 : Aucun branchement électrique n'est autorisé. La vente de nourriture ou de boisson est interdite, ainsi que toute démonstration de mécanismes dangereux.
- ART-7: La participation à cette manifestation implique la complète acceptation de ce règlement. Les fiches d'inscription devront nous parvenir le plus rapidement (places limitées) accompagnées impérativement du règlement à l'ordre de l'Association DENGUIN-ACCUEIL et adressées à :

 Martine HAURET 21, chemin de Pruette 64230 DENGUIN tél.: 05.59.68.80.11 ou 06 85 06 54 30.
- ART-8 : Chaque exposant est prié de veiller à la propreté de son emplacement à la fin de la manifestation.

 Prix de la réservation : 8 € par emplacement
- <u>La réservation sera enregistrée en renvoyant l'inscription ci-dessous, à laquelle sera joint impérativement le règlement (à défaut de règlement vous ne seriez pas inscrit)</u>. Merci de votre compréhension.

<u>ATTENTION</u>: l'accès à la salle se fait obligatoirement en passant sous un portique situé à environ 500 m du parking et dont la hauteur est limitée à 2,20 m.

La Présidente

X			
		LLE MULTI-LOISIRS, Plaine des Spo	orts)
		Tél	
E-mail			
Date et lieu de naissance	à		
Adresse complète			
		n°	
Date de délivrance	Lieu de délivrance	Autorité	
(Joindre obligatoirement la co	pie de la pièce d'identité)		
Je déclare sur l'honneur ne pas à plus de 2 manifestations de	•	mer au présent règlement et ne année civile.	pas avoir participé
A	Le	Signature :	
Nombre d'emplacements (max	imum 3 par exposant) réser	vés : emplacements x	· 8€ =